

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD**

Département du Jura

**Séance du 2 juin 2014**

Nombre de membres  
Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à  
la délibération : 15

Date de convocation  
24 mai 2014

Date d'affichage :  
9 juin 2014

L'an deux mil quatorze le deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

**Présents :** Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERÉY.

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Claudine QUATREPOINT

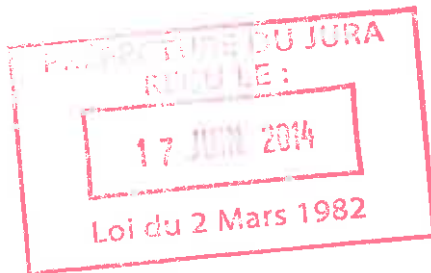
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le  
et publication ou  
notification du

**Objet : Tarif pour le fauchage des accotements des communes**

La commune de Mignovillard peut être amenée à réaliser des travaux de fauchage des accotements pour le compte d'autres communes. Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de fixer le coût horaire de fauchage.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par le Conseil général du Jura, décide de fixer à 45 €/h de fauchage, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, sous réserve d'accord préalable de la Commune de Mignovillard en fonction du planning de travail des employés municipaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Florent SERRETTE

